

## Groupe de travail 3 : Contrôle de l'UE et questions sanitaires, règles en matière de protection des consommateurs

### Projet d'ordre du jour

Jeudi 30 novembre 2023 (09h30 – 13h00 CET)

Zoom

Interprétation en EN, ES, FR

**09h30** Mot de bienvenue du président, Benoît Thomassen

**09h35** Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (20.09.23)

**09h40** Points d'action

- Etat des lieux des points d'action de la dernière réunion - informations

**09h45** Gaspillage alimentaire

- Présentation de la proposition de directive relative aux objectifs de l'UE en matière de réduction du gaspillage alimentaire par un représentant de la Commission (à confirmer)
- Échange de vues
- Voie à suivre

**10h30** Cadre pour un système alimentaire durable

- Présentation de l'avis scientifique du Conseiller scientifique en chef « Vers une consommation alimentaire durable » par le Prof. Eric Lambin, Groupe des conseillers scientifiques en chef
- Échange de vues

**11h15** Pause

**11h30** Exigences en matière d'étiquetage dans le cadre de l'Organisation commune des marchés (OCM) : mise en œuvre et conformité

- Brève présentation des résultats d'une enquête menée dans les États membres par des représentants de la Commission (MARE A4)
- Échange de vues

**12h00** Information pour le consommateur

- Présentation d'une proposition de travail conjoint sur la mise en œuvre des règles d'information des consommateurs par les États membres au niveau de l'HORECA par Cécile Fouquet, Conseil consultatif de l'aquaculture
- Voie à suivre



**12h15 Campagnes de sensibilisation**

- Présentation des résultats du questionnaire du secrétariat sur les campagnes potentielles de sensibilisation aux produits de la pêche et de l'aquaculture dans l'UE
- Examen du projet d'avis
- Voie à suivre

**12h50 Divers**

**12h55 Récapitulatif des mesures à prendre**

**13h00 Fin de la réunion**

DRAFT



Version annotée

Type	Article	Arrière-plan	But	Documents
Information + Décision	Gaspillage alimentaire	Dans le cadre de la stratégie « De la ferme à la table », la Commission s'est engagée à proposer des objectifs juridiquement contraignants au niveau de l'UE en matière de réduction du gaspillage alimentaire. Le 30 mars 2022, le MAC a adopté un avis sur le sujet. En juillet 2023, la Commission a publié la proposition de directive. En vertu de la proposition, les États membres doivent réduire le gaspillage alimentaire, d'ici à la fin de 2030, de 10 % dans la transformation et la fabrication, et de 30 % (par habitant) conjointement dans le commerce de détail et la consommation (restaurants, services alimentaires et ménages).	Présentation de la proposition législative par le représentant de l'OCM. Décision sur la marche à suivre (p. ex., rédaction d'avis, suivi de l'évolution de la situation, aucune).	- <a href="#">Page d'information</a> - <a href="#">Communiqué de presse</a> - <a href="#">Avis MAC</a>
Information	Cadre pour un système alimentaire durable	Dans le cadre de la stratégie F2F, COM a annoncé l'adoption d'une loi-cadre horizontale pour accélérer et faciliter la transition vers un système alimentaire durable. L'adoption de la proposition législative était prévue pour le 4e trimestre 2023. Le 15 février 2022, l'AMC a adopté un avis sur le sujet. Le 13 décembre 2022, un nouvel avis inspiré de la consultation publique a été adopté. En juin 2023, le Groupe des conseillers scientifiques en chef a publié un avis scientifique intitulé « Vers une consommation alimentaire durable » contenant une série de recommandations pour un ensemble d'interventions politiques.	Présentation de l'avis scientifique par un membre du Groupe des conseillers scientifiques en chef.	- <a href="#">Avis MAC</a> - <a href="#">Avis MAC</a> - <a href="#">Avis scientifique</a>
Information	Organisation commune des marchés	En vertu de l'article 48 du règlement OCM, la Commission doit fournir un rapport sur les résultats. Le 30 mars 2022, le MAC a adopté un avis en la matière. Le rapport sur la mise en œuvre du règlement OCM a été publié le 21 février 2023 et a été présenté lors de la réunion du Comité exécutif du 30	Présentation par les représentants de la DG MARE d'une enquête sur la mise en œuvre et le respect des exigences en matière	- <a href="#">Avis</a> - <a href="#">Rapport COM</a>

		mars 2023. La DG MARE a lancé une enquête auprès des États membres sur la mise en œuvre et le respect des exigences en matière d'étiquetage en vertu du règlement OCM.	d'étiquetage en vertu du règlement OCM.	
Information + Décision	Information pour le consommateur	En mars 2021, le Conseil consultatif de l'aquaculture a adopté une recommandation sur l'information des consommateurs, qui exhorte la Commission à renforcer une information adéquate et fiable des consommateurs dans le secteur HORECA. Lors de la réunion du Groupe de travail 3 des 24 et 25 octobre 2023, le Conseil consultatif de l'aquaculture a décidé de donner suite à sa recommandation avec les États membres, éventuellement en collaboration avec le MAC.	Présentation des travaux du Conseil consultatif de l'aquaculture par son secrétaire général. Décision sur la voie à suivre (p. ex., collaboration à l'élaboration d'une nouvelle recommandation)	- <a href="#">Recommandation du CCA</a>
Considération	Campagnes de sensibilisation	Lors de la réunion du 20 septembre 2023, les représentants de la DG MARE ont fait une présentation sur le lancement de la troisième saison de la campagne « Taste the Ocean ». Il a été convenu, à titre de point d'action, que le secrétariat ferait circuler un questionnaire auprès des membres sur les campagnes de sensibilisation existantes au niveau national ainsi que sur la collecte de suggestions pour d'autres campagnes potentielles au niveau de l'UE. Le questionnaire a été distribué du 27 octobre au 6 novembre 2023.	Examen d'un projet d'avis sur la campagne « Taste the Ocean » et d'autres campagnes potentielles de sensibilisation aux produits de la pêche et de l'aquaculture dans l'UE.	- <a href="#">"Taste the Ocean"</a> - Compilation des réponses - Ébauche d'avis (par e-mail / Espace membres)